



ECROMAGNY INFOS

NOVEMBRE 2021

L'automne est la seule période de l'année où le soleil traverse le clocher à travers les abats-sons

Le petit mot du Conseil municipal :

BOIS DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par des stères à fabriquer sont priées de bien vouloir s'inscrire en mairie **pour le 30 novembre 2021** dernier délai (coupon réponse joint au bulletin).

Le tirage au sort aura lieu **le samedi 11 décembre 2021 à 10h00 à la Mairie** (suite aux consignes sanitaires port du masque obligatoire).

PREVENTION CONTRE LES VOLS A LA ROULOTTE :

En cette période de Toussaint, nous vous rappelons d'être particulièrement vigilants lorsque vous vous rendez au cimetière :

- Ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures.
- Fermer les véhicules à clé.
- Aviser la gendarmerie immédiatement en cas de vol ou faits suspects.
- Noter le numéro d'immatriculation des véhicules suspects et les communiquer à la gendarmerie.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Vous êtes toutes et tous conviés à la cérémonie du 11 novembre célébrant l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Les traditionnels BLEUETS vous seront proposés à cette occasion par les anciens combattants. Nous nous retrouverons ensuite pour la symbolique au café Chez Charlotte pour partager le verre de l'amitié (pass sanitaire obligatoire)

. Rendez-vous au monument aux morts à 10h30.

OBLIGATION EQUIPEMENTS HIVER

Notre commune fait partie des communes du massif Vosgien concernée par l'article 27 de la loi Montagne du 28/12/2016 imposant les équipements hiver pour les véhicules **à compter du 1^{er} novembre 2021**.

Cette loi s'appliquera chaque année du 1^{er} novembre au 31 mars. Vous devrez donc disposer de 4 pneus hiver ou de dispositifs antidérapants remplissant les critères suivants :

4 pneus hiver : marquage M+S, M.S ou M&S ou présence conjointe du marquage et « symbole alpin ».

Dispositifs antidérapants : ces dispositifs peuvent être des chaînes ou des chaussettes adaptées à la taille des pneumatiques du véhicule. Ils doivent être présents dans le véhicule du 1^{er} novembre au 31 mars s'il n'est pas équipé de 4 pneus hiver.

Si cette obligation n'est pas respectée, vous risquez une amende de 4^{ème} classe de 135€ et l'immobilisation éventuelle du véhicule. **Durant l'hiver 2021/2022, Il n'y aura pas d'amende pour les voitures sans équipement.**

ACTUALITE COVID – VACCINATION- PASS SANITAIRE

A ce jour la couverture vaccinale en France est de 86.5 %

En Haute-Saône, il est possible d'accéder facilement et rapidement à la vaccination. Attention le numéro de téléphone a changé depuis le 13 septembre dernier.

Pour prendre rendez-vous :

Par téléphone au 03 84 77 70 20 ou par internet sur www.doctolib.fr

A compter du 15 octobre, les tests de dépistage de la Covid-19 qui ne seront pas motivés par un motif médical ne seront plus remboursés. Ainsi, seuls les tests de dépistage motivés par une raison médicale, qu'ils soient sans prescription pour les personnes vaccinées et sur prescription pour les non vaccinés continueront à être remboursés. La gratuité pour les mineurs sera quant à elle maintenue.

Règles sanitaires de base suite à la mise en place du pass sanitaire

Sur le territoire français, le choix a été fait de réserver l'usage du pass sanitaire à certains lieux ou événements présentant un risque de diffusion épidémique élevé, notamment en cas de risque d'attroupement ou de présence statique d'un nombre élevé de personnes. Son utilisation sur le territoire national est autorisée en vertu de la loi jusqu'au 15 novembre 2021.

Concrètement, les lieux et événements concernés sont les suivants :

		Pass sanitaire	Port du masque
Accueil mairie	Le pass sanitaire ne s'applique pas aux services publics		
Écoles, périscolaires			
Centres sociaux			
Réunions des conseils municipaux	Le pass sanitaire n'est pas exigé pour le public et les élus quelque soit le lieu où se déroule la réunion (salle de la mairie ou salle des fêtes)		
Mariages, baptêmes, PACS	Cérémonies laïques au sein des bâtiments communaux		
	Réceptions de mariage et les fêtes privées (salle des fêtes...)		
Bibliothèques et médiathèques	.		
Lieux de culte	Cérémonies cultuelles		
	Organisation de manifestations culturelles, sans rapport avec la pratique religieuse		

		Pass sanitaire	Port du masque
Parcs et jardins publics	Sauf en cas de rassemblement ou de manifestation organisée		
Activités sportives de loisirs	Etablissements clos et couverts (ERP type L ou X : gymnases, piscines, salles des fêtes, salles polyvalentes...);		
	ERP de plein air (Stade de foot, tennis, boulodrome...)		
	Lorsque l'activité n'est pas encadrée et que l'accès à l'établissement est libre et habituellement non contrôlé (ex : footing dans un stade sans gardiennage, terrain multi-sport sans contrôle...)		
Manifestations <i>NB : Pour la restauration ou les buvettes mises en place lors des manifestations, il est toujours recommandé d'appliquer le protocole Hôtel Café Restaurant (HCR). Toutefois la jauge restreignant la capacité d'accueil est supprimée, de même que le nombre maximal de convives par table.</i>	Événements sportifs (manifestations sportives amateurs en plein air);		
	Festivals; foires et salons; séminaires professionnels de plus de 50 personnes		
	Tout événement culturel, sportif, ludique ou festif, organisé dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public		
	Vide-greniers		
	Marchés alimentaires réguliers et habituels en plein air ou couverts	 (sauf sur les points buvette ou restauration)	



POUR SORTIR

<p>Les Orchidées sauvages des Ballons des Vosges</p> <p>Date : Du 21/05/2021 à 10h00 au 28/11/2021 à 18h00 Lieu : Espace nature culture à Château Lambert - tout public</p> <p>Exposition photographique de Damien MARTINAK du mercredi 21 mai au dimanche 28 novembre</p>	<p>Contact</p> <p>Maison de la Nature des Vosges Saônoise 70440 HAUT-DU-THEM- Château-Lambert Tél : 0384638941 Email : contact@mnvs.fr</p>
<p>Castor et oiseaux d'eau</p> <p>Date : le 4 décembre 2021 à 9h30</p> <p>Lieu : Espace nature et Culture Château-Lambert</p>	<p>Contact</p> <p>Maison de la Nature des Vosges Saônoise Tél : 0384638941 Email : contact@mnvs.fr</p>
<p>Saint Nicolas</p> <p>Brocantes, Bourses, Foires, Marchés Date : Le 05/12/2021 de 10h00 à 18h00 Lieu : Saint Barthelemy</p>	<p>Contact</p> <p>La Chormelotte Tél : 03 84 20 84 56</p>
<p>Marché de Noël</p> <p>Brocantes, Bourses, Foires, Marchés Date : Le 12/12/2021 de 10h00 à 19h00 Lieu : Amage</p>	

L'AUTOMNE

L'aube est moins claire, l'air moins chaud, le ciel moins pur, Les longs jours sont passés, les mois charmants finissent. Hélas ! voici déjà les arbres qui jaunissent ! L'automne est triste avec sa bise et son brouillard, Et l'été qui s'enfuit est un ami qui part.

Victor HUGO

Tel mairie : 03.84.63.29.38 Mail : mairie.ecromagny@wanadoo.fr Site internet : www.mairie.ecromagny.fr

Horaires d'ouverture au public : Le lundi de 8h à 12h le mercredi matin de 8h à 12h et le jeudi de 8h à 11h30

Le samedi matin de 9h à 12h les 6 et 20 novembre 2021